



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 29 avril 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 18 avril 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DUQUE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH et Mme. EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à M. TEXIER, Mme CIUDAD-KADI, Mme FAULE et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. GIRAULT.

Secrétaire de séance : Mme DIMPRES ZARAA

N° 2025-060 : EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE : SUBVENTION À L'ASSOCIATION LA GRAPPE :

Vu le Code général des Collectivités locales,
Vu la demande présentée par l'Association La Grappe chargée de soutenir l'expérimentation, la coordination et l'accompagnement de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » à l'échelle du Pays Nivernais Morvan,
Considérant l'avis de la Commission des Finances en date du 17 avril 2025,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'Association La Grappe une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2025.

Dépense inscrite au budget 2025, article 65748.

Support les signatures.

